

licencié avec celle du colon, est, neuf fois sur dix, de pouvoir revendre le tout à un prix plus élevé.

Notons en passant que l'on demande des lots à la condition expresse de les avoir au 30 avril et non le lendemain.

En mai, c'est-à-dire à l'époque où les colons devraient normalement acquérir le sol s'ils veulent l'ensemencer, le nombre des ventes est tombé à 101, soit une diminution de 352 sur celles d'avril, dont l'excédent sur la moyenne des onze autres mois est de 299. Et ce calcul est peut-être le meilleur moyen d'établir une juste proportion entre les colons et les spéculateurs.

Avouons toutefois que le tableau n'est plus celui qu'on nous a fait jusqu'ici et que nos opinions doivent évoluer comme les faits.

La conclusion de tout ceci, est que les acheteurs et les sollicitateurs de lots, pendant les mois d'hiver et surtout en avril, sont en grande majorité des jobbers et des spéculateurs et que si l'on ne peut les distinguer, s'ils n'ont plus à hésiter à prêter le serment requis et que les colons seuls peuvent consciencieusement faire, la suspension des ventes pendant les mois susdits, restera comme le seul moyen de restreindre la speculation. Le spéculateur ne respecte encore, ni réserve de colonisation, ni réserve forestière, ni les meilleures classifications. Il n'éprouve aucune gêne de s'emparer de la propriété de la Couronne et même de celle d'un particulier, si c'est une terre en bois debout, et cette fausse conception des droits et privilèges d'un individu sur la propriété d'autrui (s'il s'agit d'un lot en forêt,) est trop souvent endossée, même par ceux dont la mission est plutôt de la combattre et de refaire l'éducation du peuple à ce sujet.

L'on va même jusqu'à invoquer la justice, en faveur de ces délinquants, en disant : " Je crois que la demande de M. X. . . est juste, puisqu'il a déjà quelque défrichement de fait sur ce lot. " Mais on oublie que ce n'est pas le sien.

Il est encore à craindre que ces empiètements ne s'arrêtent pas là, et que la repartition méthodique du terrain de colonisation devienne impossible si tout individu a droit d'en prendre une part, ou, et quand il le voudra et pour des fins de spéculation.